

les webinaires

1 HEURE

pour comprendre et agir



Aménager durablement nos villes et nos villages

Mardi 11 avril 2023
13h -> 14h30



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Membres pléniers
de l'ARBE :



Membres associés
de l'ARBE :



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



L'ARBE en quelques mots



L'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement,
une agence publique régionale née il y a 43 ans

Mission principale :

Mobiliser tous les acteurs et **accompagner les territoires dans la transition écologique et la préservation de la biodiversité**



Membres pléniers
de l'ARBE :



Membres associés
de l'ARBE :



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



ARBE
AGENCE REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT

2022 CYCLE 1

les webinaires
1 HEURE
pour comprendre et agir

LE CONCEPT
une présentation en direct d'outils et de dispositifs
sur des sujets d'actualité.
Un jour fixe : 1 mardi par mois de 13:00 à 14:00




2023 - Cycle 1

- # 1 - 31 janvier : Plantations d'arbres en bord de rivière / Lancement Appel à Projets de la Région Sud
- # 2 - 3 février : Quels financements en région pour préserver et restaurer la biodiversité ?
- # 3 - 15 mars : Les financements pour la biodiversité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- # 4 - 28 mars : Plantons local en région
- # 5 - 11 avril : Aménager avec l'eau et la nature, une opportunité face au changement climatique
- # 6 - 16 mai : Biodiversité et santé : quels liens ? (*lien à venir*)
- # 7 - 27 juin : Indice Région Vivante / Biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur, où en est-on ? (*lien à venir*)



les webinaires
1 HEURE
pour comprendre et agir



#5 Aménager durablement nos villes et villages

- ▶ **Comment conduire un projet d'aménagement durable**, à l'échelle d'un centre ancien, d'un quartier, d'une zone d'activités économiques, d'un village ou encore d'un micro-projet ?
Quels principes incontournables adopter pour favoriser un cadre de vie de qualité ?
Comment rédiger un cahier des charges adapté ?
Pourquoi et comment associer la population ?

Découvrez un panel d'outils et des retours d'expériences pour vous accompagner dans vos projets !

- ▶ *Webinaire animé par l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement*
> Avec la Région Sud, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [DREAL] Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Cagnes-sur-Mer



POUR VOUS INSCRIRE : CLIQUEZ ICI



NSES

Adopter de nouvelles pratiques d'aménagement, en intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique, la création de nouveaux usages et de nouveaux espaces extérieurs plus naturels et rafraîchis, est désormais incontournable pour envisager une ville de demain, attractive et sobre en artificialisation des sols.

Mais **comment conduire un projet d'aménagement durable**, que ce soit à l'échelle d'un centre ancien, d'un quartier, d'une zone d'activités économiques, d'un village ou encore d'un micro-projet ?

Quels principes incontournables adopter pour favoriser un cadre de vie de qualité ?

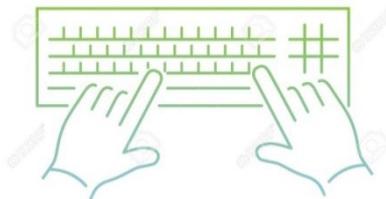
Comment rédiger un cahier des charges adapté ?
Pourquoi et comment associer la population ?

Ce **webinaire** dressera un **panel d'outils disponibles** pour accompagner les porteurs de projets, avec un **focus sur des exemples et retours d'expériences** de réalisations.



- ▶ **Le Référentiel Aménagement durable**, *pour accompagner les territoires dans la conception et la mise en œuvre de projets d'aménagement durable dans une approche intégrée et de sobriété foncière.*
Marie-Caroline VALLON, Région Sud (Eugénie DAGUANNO, Région Sud)
- ▶ **La Frise du projet urbain**, *un outil pour se situer dans le temps du projet*
- ▶ **Le guide d'élaboration de cahier des charges des études pré-opérationnelles**, *pour cheminer vers la rédaction de CCTP répondant aux enjeux de l'aménagement durable.*
Perrine PRIGENT, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur - Marjorie ALLEMAND, Région Sud
- ▶ **Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature**, *12 principes pour un cadre de vie plus attractif, naturel et rafraîchi.*
Agnès HENNEQUIN, ARBE
- ▶ **Des toitures végétalisées en climat méditerranéen.**
Vidéo – ARBE
- ▶ **La mobilisation citoyenne dans les projets d'aménagement durables**
L'importance de l'appropriation pour la soutenabilité des projets.
Alexandra MACCARIO, Ville de Cagnes-sur-Mer - Marie-Caroline VALLON, Région Sud

Pour poser une question, **utiliser le module « Discussion » réservé à cet effet**



**Enregistrement du chat et de la présentation
puis mise en ligne sur le site de l'ARBE**

www.arbe-regionsud.org



- ▶ **Le Référentiel Aménagement durable**, *pour accompagner les territoires dans la conception et la mise en œuvre de projets d'aménagement durable dans une approche intégrée et de sobriété foncière.*
Marie-Caroline VALLON, Région Sud (Eugénie DAGUANNO, Région Sud)
- ▶ **La Frise du projet urbain**, *un outil pour se situer dans le temps du projet*
- ▶ **Le guide d'élaboration de cahier des charges des études pré-opérationnelles**, *pour cheminer vers la rédaction de CCTP répondant aux enjeux de l'aménagement durable.*
Perrine PRIGENT, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur - Marjorie ALLEMAND, Région Sud
- ▶ **Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature**, *12 principes pour un cadre de vie plus attractif, naturel et rafraîchi.*
Agnès HENNEQUIN, ARBE
- ▶ **Des toitures végétalisées en climat méditerranéen.**
Vidéo – ARBE
- ▶ **La mobilisation citoyenne dans les projets d'aménagement durables**
L'importance de l'appropriation pour la soutenabilité des projets.
Alexandra MACCARIO, Ville de Cagnes-sur-Mer - Marie-Caroline VALLON, Région Sud



Outil d'accompagnement des territoires dans la conception et la mise en œuvre de projets d'aménagement durable dans une approche intégrée et de sobriété foncière pour :

- Décliner opérationnellement les objectifs du **SRADDET** et les priorités régionales définies dans le **Plan climat régional II « Gardons une Cop d'avance »**.
 - Dans la continuité du cadre aménagement durable (qui a fait l'objet d'une refonte en mars 2023)
 - **En complémentarité avec les démarches environnementales existantes** : Quartiers durables méditerranéens/Bâtiments durables méditerranéens, Parc +, Ecoquartier
- Construire une « culture de projet d'aménagement durable » entre la Région et ses partenaires et favoriser les retours d'expériences.

Il précise les attendus de la Région par thème et type de projet.

- Démarche de **co-construction** (interservices, partenaires extérieurs) **et évolutive**.
- Projets ciblés : les opérations soutenues dans le cadre des politiques d'appui aux territoires (Nos communes d'abord et Nos territoires d'abord).
- Alimenter les appels à projets et les cadres d'intervention de la Région et du prochain Programme opérationnel 2021-2027 sur le Fonds européen de développement régional (FEDER)

APPROCHE INTÉGRÉE DES PROJETS ET OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Confortement des centralités, renouvellement urbain et recyclage de friches
Préservation des ressources et du patrimoine naturel
Connexion aux transports collectifs en site propre et aux équipements

Promotion d'une approche environnementale de l'urbanisme
Accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage et des études spécifiques

Pilotage & Partenariats

Sobriété foncière

Bâtiment

Conception bioclimatique (performance énergétique, confort d'été, et éco matériaux)
Développement des énergies renouvelables et de récupération

Développement de solutions fondées sur la nature et la biodiversité
Lutte contre les îlots de chaleur urbains
Anticipation de la gestion des risques

Adaptation au changement climatique

PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Habitat

Priorité à la rénovation énergétique
Objectif de 50% logement abordable
Renforcement du lien emploi-logement

Cadre de vie & Santé

Economie & Attractivité

Flux (énergie, déchet, eau)

Neutralité carbone (réduction de la consommation, production d'énergies renouvelables et de récupération)
Gestion des déchets
Gestion économe de l'eau

Promotion de la qualité des espaces et des équipements publics, de la nature en ville et d'un urbanisme favorable à la santé (qualité de l'air, eau, sols et sonore)

Stratégie économique territorialisée
Conception d'aménagement commercial vertueux
Economie circulaire
Smart territoires

Mobilité

Priorité au report modal et à la multimodalité
Accompagnement de la conversion et de l'efficacité énergétique des véhicules
Conception d'une stratégie logistique

Une organisation par type de projet en interrogeant la méthode :



Centre ancien



Pour chaque thématique interroger la méthode

Par exemple - volet Ancrage au territoire et pilotage

- S'assurer de la cohérence des projets avec les documents de planification et d'urbanisme du territoire
- Mettre en œuvre un pilotage du projet selon une approche environnementale de l'urbanisme associant l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques et les habitants
- Prévoir des connexions aux transports en commun, de la mixité fonctionnelle et de la qualité des espaces et des équipements publics, une connectivité numérique dans l'optique d'un territoire des courtes distances et attractif

Comment

- Se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée pour un meilleur accompagnement et une prise en considération du référentiel de la Région
- Mettre en place une stratégie foncière d'anticipation
- Développer une ingénierie spécifique pour rechercher des cofinancements (Etat, Banque des Territoires, Action Logement, Agence nationale de la cohésion des territoires)

Une organisation par type de projet en interrogeant la méthode :



Requalification d'une Zone d'activité

Mobilité

Pour le transport de voyageurs et de marchandises, développer une mobilité bas carbone, résiliente, écologiquement soutenable pour tous, œuvrant à une diminution de l'empreinte environnementale

- Déployer une stratégie en faveur de la logistique du 1er et dernier km et de logistique inverse visant à proposer des solutions adaptées prenant en compte les questions de stockage, de service après-vente, de voiries, de numérique, de réutilisation...
- Favoriser l'intermodalité (vélo / marche / transport en commun) et un meilleur partage de la voirie au bénéfice des modes actifs : stationnements sécurisés, signalétique, consignes, bornes pour vélos à assistance électrique...
- Réduire la place de la voiture sur l'espace public, contraindre le stationnement et la vitesse, prévoir les stations d'avitaillement
- Accompagner les services à la mobilité en prenant appui sur des données et des solutions numériques



Comment ?

Elaborer un plan de déplacement inter-entreprise à l'échelle de la zone d'activité avec les entreprises et les collectivités

Une organisation par type de projet en interrogeant la méthode :



Quartier en reconversion



Cadre de vie

- Encourager la mise en place de démarche type *Urbanisme favorable à la santé et au bien-être*
- Favoriser la création d'espaces publics de qualité, végétalisés et favorisant les échanges
- Proposer des équipements et des services publics répondant à différentes besoins et usages (espaces mixtes, tiers lieux) et anticiper leur accessibilité
- Aménager / sécuriser les abords des équipements publics et améliorer la qualité de l'air
- Prendre en compte les enjeux spécifiques des Zones à faibles émission et des Plans de protection de l'atmosphère
- Favoriser le développement de « quartiers créatifs »

Comment ?

- Articuler les questionnement sur les usages, la nature en ville et la transition écologique
- Enjeux d'attractivité et de développement économique

Mixité des fonctions et des usages

Ville du ¼ d'heure

Anticiper la gestion

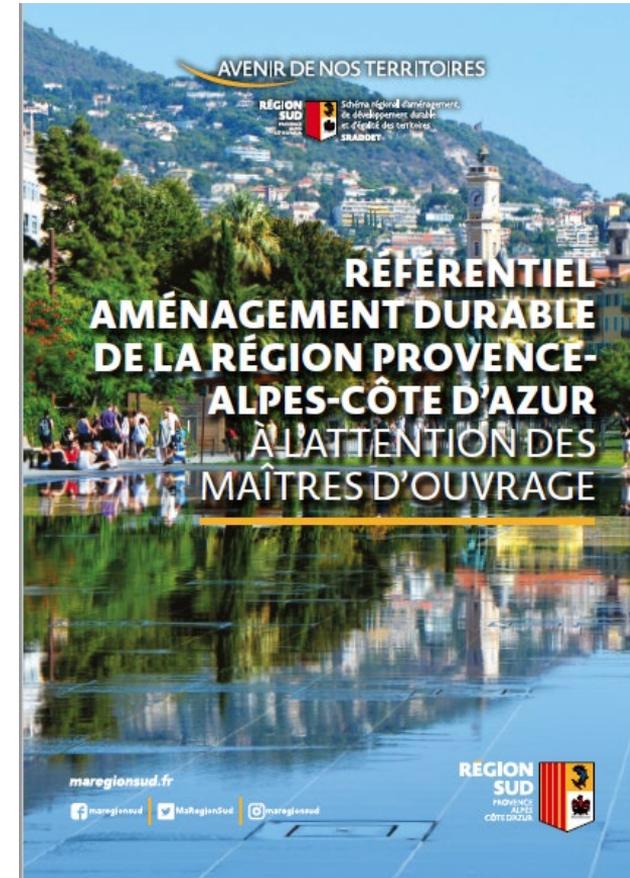
Le Référentiel Aménagement durable



Un accompagnement et une expertise par les services de la Région dans le cadre des dispositifs «Nos territoires d'abord» et «Nos communes d'abord» pour monter les projets en qualité.

Une plaquette 4 pages rappelant les axes du référentiel, des ressources bibliographies,

Pour toutes questions Contact : sah@maregionsud.fr





- ▶ **Le Référentiel Aménagement durable**, pour accompagner les territoires dans la conception et la mise en œuvre de projets d'aménagement durable dans une approche intégrée et de sobriété foncière.
Marie-Caroline VALLON, Région Sud (Eugénie DAGUANNO, Région Sud)
- ▶ **La Frise du projet urbain**, un outil pour se situer dans le temps du projet
- ▶ **Le guide d'élaboration de cahier des charges des études pré-opérationnelles**, pour cheminer vers la rédaction de CCTP répondant aux enjeux de l'aménagement durable.
Perrine PRIGENT, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur - Marjorie ALLEMAND, Région Sud
- ▶ **Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature**, 12 principes pour un cadre de vie plus attractif, naturel et rafraîchi.
Agnès HENNEQUIN, ARBE
- ▶ **Des toitures végétalisées en climat méditerranéen.**
Vidéo – ARBE
- ▶ **La mobilisation citoyenne dans les projets d'aménagement durables**
L'importance de l'appropriation pour la soutenabilité des projets.
Alexandra MACCARIO, Ville de Cagnes-sur-Mer - Marie-Caroline VALLON, Région Sud



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AMI Quartiers durables

**Retours sur la démarche d'expérimentation
et sa capitalisation
2017-2022**

**Perrine PRIGENT, DREAL
Marjorie ALLEMAND, Conseil régional**



L'appel à manifestation d'intérêt

Comment anticiper au mieux les projets d'aménagement durable : les études pré-opérationnelles pour monter la feuille de route du projet

Les axes recherchés

- **contexte** de l'opération projetée : ambitions et mise en perspective
- **gouvernance**, y compris en matière de participation citoyenne (associations, habitants...)
- **moyens mis en œuvre**, sur le plan des ressources humaines et budgétaires, le calendrier prévisionnel
- **mixité fonctionnelle**, et promotion de l'économie locale.

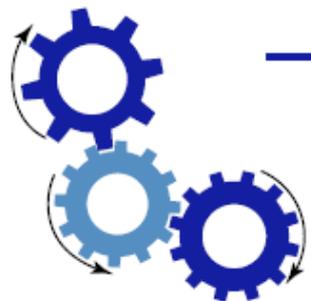
Les candidats ont dû se questionner en mettant en perspective leur projet au regard des thématiques de l'aménagement durable, des équipements, de l'habitat, de l'énergie-climat-air, des mobilités, de la biodiversité et de la gestion des déchets.





L'appel à manifestation d'intérêt

Les critères de sélection



Processus :

- Gouvernance, animation et partenariats
- Co-construction avec les habitants
- Identité et intérêt du projet à différentes échelles
- Moyens mobilisés (humains et financiers) et calendrier

Usages :

- Projet qui privilégie la densification et / ou le renouvellement urbain
- Caractère innovant (formes urbaines et architecturales, usages proposés) et opérationnel
- Mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle



Environnement :

- Exemplarité en matière d'énergie, de déchets et de prélèvement des ressources naturelles
- Biodiversité et adaptation au changement climatique, dès l'amont comme élément structurant.

Développement territorial :

- Promotion de nouvelles mobilités,
- Prise en compte des filières locales et ambition de développement
- Intégration de l'agriculture urbaine et périurbaine





Les lauréats



Aubenas-les-Alpes (04) :

Projet de 6 logements neufs et 3 réhabilités au cœur du village

Enjeux :

1. Réhabilitation de bâti dégradé
2. Insertion paysagère
3. accompagnement vers la maîtrise d'œuvre

Subvention : 39 600€

Saint Maime (04) :

Projet d'EcoQuartier de 45 logements et groupe scolaire

Enjeux :

1. projet global de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables
2. faisabilité, programmation et financement
3. accompagnement vers la maîtrise d'œuvre

Subvention : 45 000€

Reillanne (04) :

Projet d'EcoQuartier de 20 logements dont 15 sociaux, avec aire de camping et locaux artisanaux

Enjeux :

1. accessibilité, gestion de la circulation
2. composition urbaine
3. définition des objectifs environnementaux

Subvention : 12 000€

Sainte Tulle (04) :

Projet d'aménagement durable en greffe urbaine et restructuration d'écoles communales.

Enjeux :

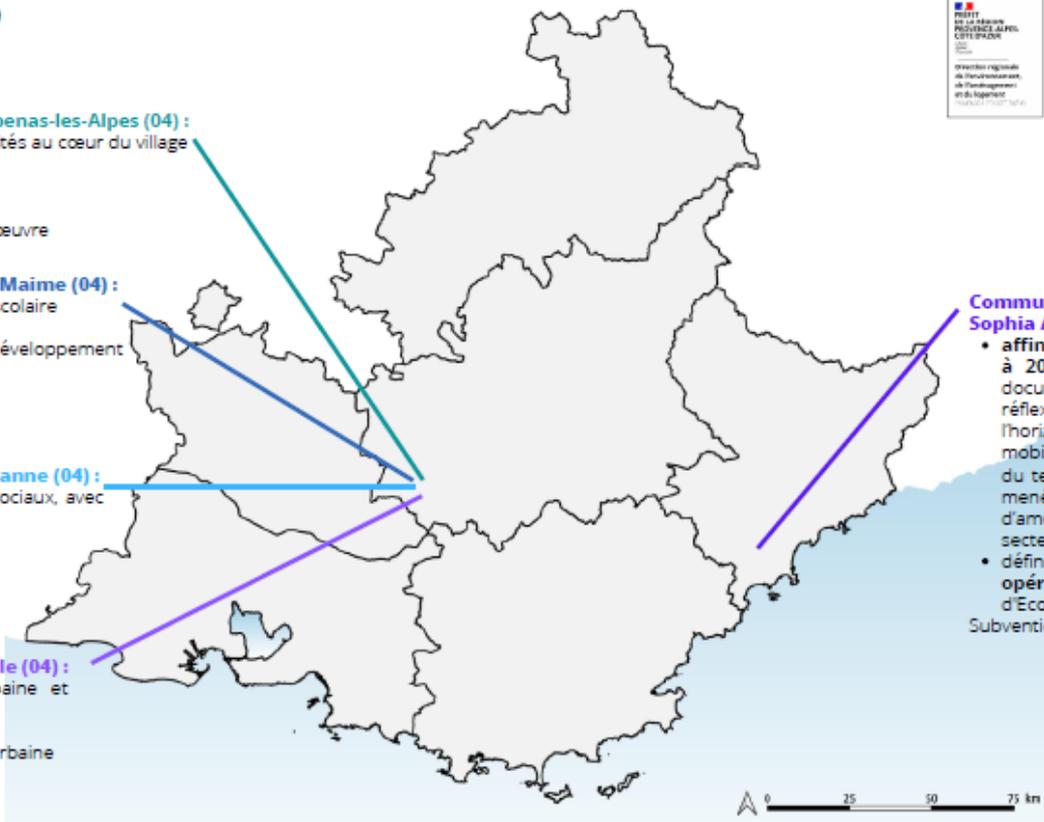
1. parti d'aménagement partagé et intégration urbaine
2. mobilité et énergie
3. concertation

Subvention : 43 200€

Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (06) :

- affiner la stratégie d'intervention à 2030 en prenant en compte les documents de planification, les réflexions prospectives de Sophia à l'horizon 2030 selon 3 axes forts : la mobilité, le paysage et l'aménagement du territoire, et les études préalables menées à l'échelle des opérations d'aménagement des différents secteurs
- définir des feuilles de route opérationnelles sur des projets d'EcoQuartiers prioritaires

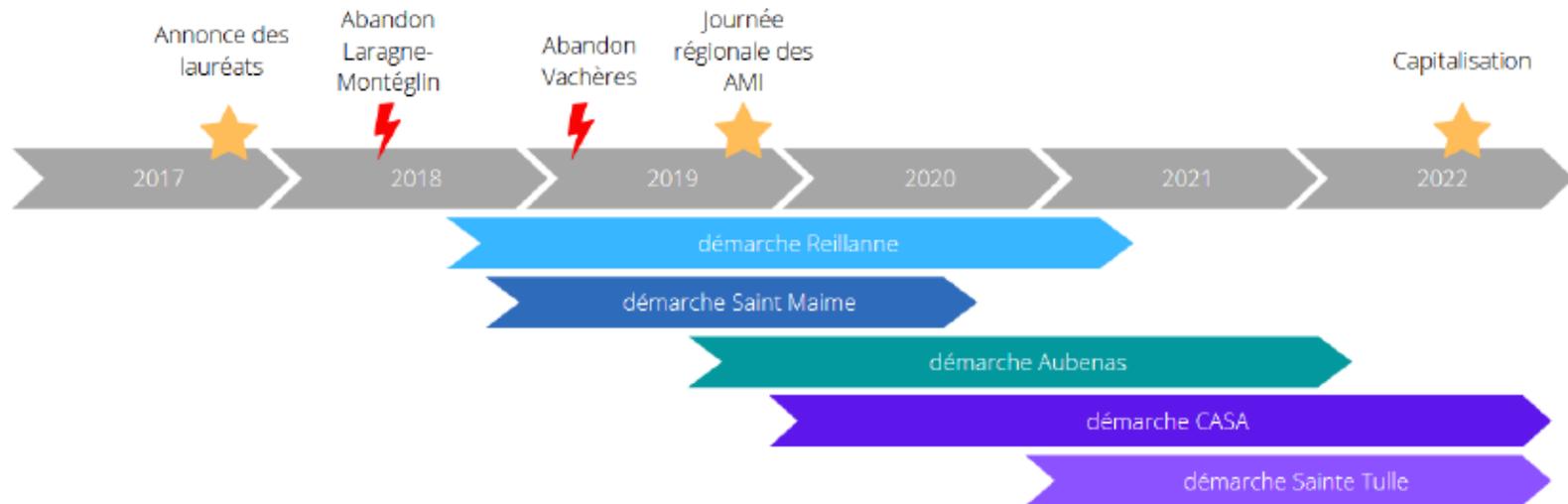
Subvention : 100 000€





Le calendrier du projet

Les candidats retenus ont bénéficié d'un **appui technique et méthodologique** (DREAL et DDT(M), Région et Cerema) et d'un **accompagnement financier** (Etat-Région) par le soutien à une étude spécifique de programmation de l'opération et des conditions de sa réalisation : 60% pour un plafond de 100k€.





Retours d'expériences



Accompagnement

- **Communication / terminologie** : veiller à parler le même langage, prendre le temps de poser en commun les bases et la terminologie du projet
- **Calendriers / jalons** : intégrer une certaine souplesse dans les calendriers d'opération, à partir des contraintes de chaque partenaire
- **Prise de conscience des implications** d'une démarche d'aménagement durable : regarder plus large (thématiques abordées) et plus loin (temporalités)



Déroulement des études

- **Conforter le rôle de pilote du maître d'ouvrage** : impulsion, organisation, décision
- **S'appuyer sur des partenariats** (Etat-Région notamment) qui peuvent être l'occasion d'être plus exigeant



Résultats

- **Confrontation des projets** avec les réalités électorales, les contraintes budgétaires et conjoncturelles, les prescriptions réglementaires
- **Montée en gamme** des projets, élargissement des réflexions et des périmètres



Capitalisation

Fiches Méthodo



1. Le rôle de la maîtrise d'ouvrage / cadre juridique
2. La concertation et la mobilisation citoyenne
3. L'évaluation
4. La frise du projet urbain
5. Les acteurs du projet
6. La stratégie foncière
7. Mise en place de la démarche projet
8. Désignation d'un prestataire d'étude
9. Diagnostic partagé et enjeux
10. Définition des objectifs et scénarios d'aménagement
11. Élaboration du programme d'aménagement et plan guide

Décryptage schématique simplifié, vocation à :

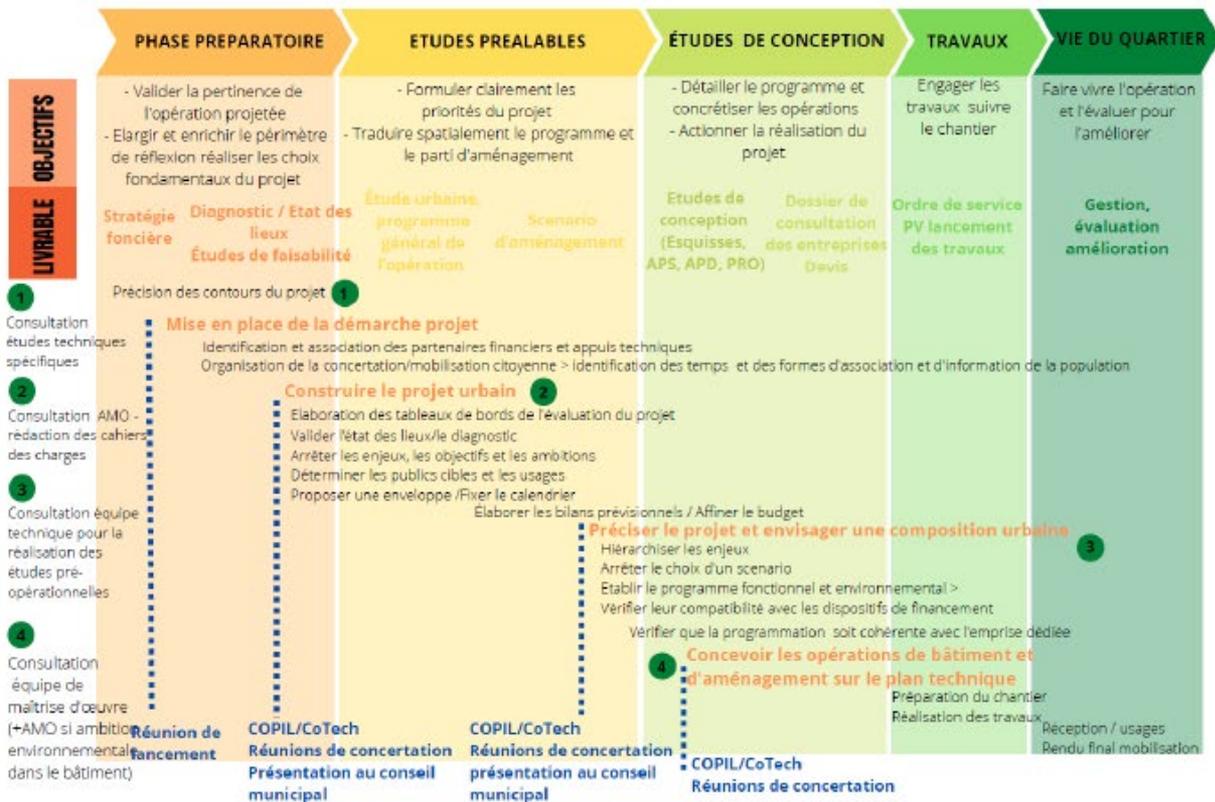
- aider la collectivité maîtrise d'ouvrage à se situer dans le temps de l'opération,
- anticiper les phases ultérieures,
- associer tous les acteurs pertinents.



Frise du projet urbain

Éléments de la conduite de projet

Une vision simplifiée des différentes étapes, de leurs objectifs et des livrables





Fiches méthodo

- Une structuration par bloc pour plus de clarté
- Illustrations issues de la démarche EcoQuartier
- Bibliographie synthétique pour aller plus loin sur chaque thématique

LA STRATEGIE FONCIERE



Implication politique

Pour relever les **défis** de la ville durable - accès au logement et aux services, qualité du cadre de vie, dynamisme économique, bien vivre ensemble, préservation de l'environnement, agriculture, etc. - la collectivité établit un projet de territoire global traduit dans ses documents de planification.

En réponse à cette stratégie, elle initie ou accompagne des opérations d'aménagement pour lesquelles la définition d'un **périmètre et de sites de projet** cohérents passeront par la **maitrise du foncier**. En amont des projets, elle doit donc mettre en place une stratégie foncière en vue de réaliser le **« bon » projet au bon « endroit »**.



Éléments clés

- **La connaissance du foncier** : Superficie, état, propriété, occupation, règlement, marché immobilier, sont autant d'éléments à intégrer pour apprécier la faisabilité des projets. L'évaluation du prix du foncier aide également la collectivité à définir son degré d'intervention dans les projets (maitrise d'ouvrage ou opération privée encadrée).

- **Un plan d'actions foncières** permet à la collectivité un suivi du foncier (à travers les déclarations d'intention d'alléner), la mise en place d'outils dans le PLUI) pour préserver les sites de projet, une acquisition facilitée via une convention avec un EPF, etc.

- **La maitrise du foncier** assure à la collectivité de peser dans la conception et la réalisation de l'opération globale.



Biblio

Action foncière : www.outils2amenagement.cerema.fr
 Connaissance du foncier et du potentiel urbanisable : www.UrbanSimul.fr
 Formations : www.ecoquartiers.logement.gouv.fr
 OPS-BRS : <http://www.pasca.developpement-durable.gouv.fr/organisme-foncier-solidaire-r2362.html>



Guide Article 2.1. Périmètre de l'étude



Zoom méthodo

Le prix du foncier conditionne le prix de sortie des logements. Croiser les **marchés immobiliers** avec les **besoins** en logement et les **revenus des ménages** vise à s'assurer que ces derniers pourront accéder aux logements produits (en accession ou en location).

L'action foncière de la collectivité en découlera. Par exemple, en marché tendu, le dispositif OPS-BRS peut réduire significativement le prix d'accession aux logements produits.



Qui associer

Pour la connaissance du foncier : Etablissements Publics Fonciers (EPF), SAFER, agences d'urbanisme, Cerema, CAUE, bureaux d'études

Les **EPF** sont des partenaires privilégiés pour l'élaboration des stratégies d'acquisition et le portage du foncier.

Les différentes échelles de collectivités territoriales doivent par ailleurs se parler sur ce sujet.



Vu dans EcoQuartier

L'AMI "Stratégies foncières" a permis à la **communauté de communes Haute Provence** d'avoir une vision claire des enjeux sur son territoire, d'identifier des sites de potentialités pour y répondre, et de structurer son action foncière.



Guide d'élaboration de cahiers des charges d'études pré-opérationnelles

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR



Constat

- Les phases d'études pré-opérationnelles sont un moment délicat qui nécessite une certaine **anticipation**.
- Recruter les bons prestataires est stratégique pour le reste de l'opération



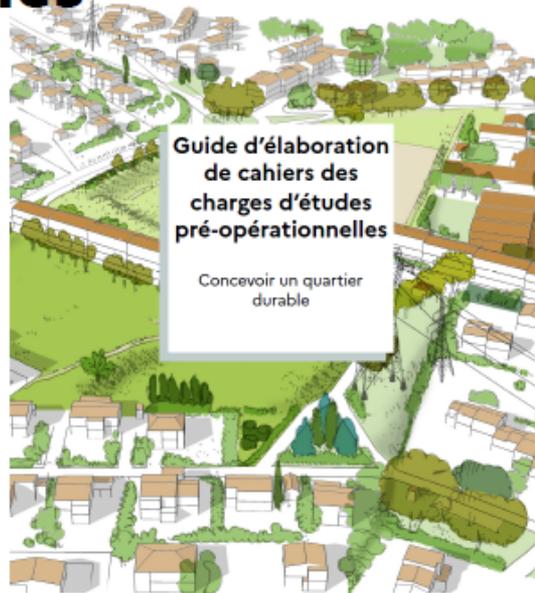
MAIS les collectivités sont souvent démunies pour formaliser leur commande en amont du projet et pour le **contextualiser**.



Principes méthodologiques

- Adressé en premier titre aux collectivités maitrises d'ouvrage, ce guide propose de cheminer vers la rédaction d'un cahier des charges en reprenant la structure d'un CCTP.
- Son objectif est d'impulser la réflexion sur ces sujets qui peuvent / doivent être complétés par des problématiques propres à l'opération.

Un outil vivant à la disposition des collectivités



Guide d'élaboration
de cahiers des
charges d'études
pré-opérationnelles

Concevoir un quartier
durable

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

© TERRITOIRES LIÉGANS architectes urbanistes

Novembre 2022



Contenu du guide

ARTICLE 1 : CONTEXTE TERRITORIAL ET RÉGLEMENTAIRE

ARTICLE 2 : SECTEUR DE PROJET ET ORIENTATIONS

1. Périmètre d'étude
2. Grands objectifs et démarche d'aménagement durable
3. Données existantes

ARTICLE 3 : MÉTHODOLOGIE ET MISSIONS ATTENDUES

1. Etapes du projet
 - Phase 1 : De l'état des lieux à la hiérarchisation des enjeux
 - Phase 2 : Des enjeux au programme de l'EcoQuartier
2. Pilotage de l'étude
 - Gouvernance
 - Démarche de concertation / mobilisation citoyenne
 - Évaluation et amélioration continue
3. Compétences et prestations attendues

ARTICLE 4 : AMBITIONS DU PROJET

1. Philosophie du projet
 - Santé
 - Adaptation au changement climatique
2. Programmation fonctionnelle
 - Densité
 - Logement
 - Mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle
 - Formes urbaines et architecturales
 - Espaces publics
 - Mobilité
3. Programmation environnementale
 - Énergie
 - Eau
 - Déchets
 - Biodiversité



Méthodologie du guide



les attendus de la partie

- explique l'objet et les réflexions à avoir dans chaque article ou sous partie
- détaille les résultats auxquels les collectivités doivent se référer en ce sens

les questions à se poser

- préconise différentes questions que la collectivité peut utilement se poser lors de la rédaction

ARTICLE 1 : CONTEXTE TERRITORIAL ET RÉGLEMENTAIRE

ATTENDUS DE LA PARTIE

Il s'agit de situer la commune dans son environnement et décrire les dynamiques à l'œuvre sur le territoire, à différents échelles si besoin, permet au prestataire de comprendre rapidement les enjeux :

- Statut de la collectivité compétente en matière d'urbanisme et rôle de celle-ci par rapport au fonctionnement territorial (rurale, bourg de plaine, pôle secondaire...)
- Population en dynamique démographique (stabilité, déclin...)
- Situation géographique et physique, avec toutes les options paysagères (fleuve, massif...)
- Différents lieux de l'urbanisation de la commune du projet, typologie de ces lieux urbains et son organisation générale (centre de ville, zones d'activités, etc.)
- Contexte administratif (composition de P.D.O., répartition des compétences)
- Documents de planification : SDAOT, SCOT, PCAET, PLU, PDU, SDAGE, etc.
 - date d'approbation, état d'avancement,
 - principales orientations à intégrer (dont besoin en logement),
 - document graphique pertinent à l'échelle de la commune permettant d'appuyer sur ses caractéristiques (aménagement urbain, corage, carte de risque)
 - stratégie d'aménagement sur le territoire, y compris les autres opérations programmées ou en cours.

Ces informations sont des éléments de diagnostic qui vont servir à éclairer les décisions prises dans le projet et le replacer dans un contexte plus large, afin de réaliser des opérations répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire.

Elles contribueront à faciliter la compréhension des périmètres opérationnels, de réflexion et de réponse.

ment que vous aurez identifiés pour le projet, et pourront être le point de départ d'approfondissements nécessaires au projet.

QUESTIONS À SE POSER

- Quels sont les documents de référence ?
- Disposition d'études et données géographiques communicables ?

RECOMMANDATIONS

Intégrer un document graphique pertinent à l'échelle de la commune permet d'appuyer sur les caractéristiques ou sur des points particuliers que vous souhaitez voir abordés.

RÉPONSES ATTENDUES

Le prestataire devra utiliser ces éléments pour mettre en évidence sa compréhension du contexte, les enjeux et points forts de l'environnement du projet.

Il pourra mettre en avant une visite sur site préparatoire à sa réponse que le climat sera pour son implication à venir et sa vision plus sensible du site.

PROPOSITIONS DE RÉDACTION

La Commune de... se situe dans le département... caractérisé par les contraintes... regroupées au sein des FEPCU.

En 2018, elle comptait une population de... habitants. À l'horizon 2020 la prévision avancée est de... habitants soit «... habitants et «... Agencement Logement».

Elle s'étend sur une superficie de... hectares, répartis entre territoires agricoles, zones résidentielles et zones d'activités économiques. Le territoire est fortement marqué par...

Elle bénéficie de la proximité géographique de plusieurs pôles attractifs et dynamiques comme...

Sa stratégie d'aménagement s'appuie sur les documents d'urbanisme suivants : ...



les recommandations

- suggère des points à mettre en avant dans la commande
- conseille des exigences ou process qui seront ensuite facilitateurs du projet



les réponses attendues

- éclaire sur les éléments que les prestataires pourront apporter en face du cahier des charges
- aiguillonne sur les exigences à avoir côté MOA



les propositions de rédaction

- propose des trames de rédaction à amender
- encourage la modification et la contextualisation




**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AMI Quartiers durables

**Retours sur la démarche d'expérimentation et capitalisation
2017-2022**

L'ensemble des documents est disponible au lien suivant :



QUESTIONS / REPONSES

Intervenants & déroulé



- ▶ **Le Référentiel Aménagement durable**, pour accompagner les territoires dans la conception et la mise en œuvre de projets d'aménagement durable dans une approche intégrée et de sobriété foncière.
Marie-Caroline VALLON, Région Sud (Eugénie DAGUANNO, Région Sud)
- ▶ **La Frise du projet urbain**, un outil pour se situer dans le temps du projet
- ▶ **Le guide d'élaboration de cahier des charges des études pré-opérationnelles**, pour cheminer vers la rédaction de CCTP répondant aux enjeux de l'aménagement durable.
Perrine PRIGENT, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur - Marjorie ALLEMAND, Région Sud
- ▶ **Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature, 12 principes pour un cadre de vie plus attractif, naturel et rafraîchi.**
Agnès HENNEQUIN, ARBE
- ▶ **Des toitures végétalisées en climat méditerranéen.**
Vidéo – ARBE
- ▶ **La mobilisation citoyenne dans les projets d'aménagement durables**
L'importance de l'appropriation pour la soutenabilité des projets.
Alexandra MACCARIO, Ville de Cagnes-sur-Mer - Marie-Caroline VALLON, Région Sud

DES OUTILS AUX SERVICE DES TERRITOIRES



- Mémento
« Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature »

Vient de paraître !

- 20 pages :
 - 12 principes
 - Des retours d'expériences
 - Des ressources
 - Des outils
 - Des références réglementaires

Sommaire

1 • LA PLANNIFICATION : UN SOCLE RÉGLEMENTAIRE POUR AFFIRMER LE PROJET DE TERRITOIRE ⁽²⁾

- Principe 1. Associer toutes les parties prenantes
- Principe 2. Mieux connaître pour mieux protéger
- Principe 3. Mobiliser les outils réglementaires

2 • INTÉGRER LA NATURE ET L'EAU DANS TOUS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION ⁽³⁾



4. Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature - Mémento

Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature - Mémento - 5

www.arbe-regionsud.org > Portail ressources

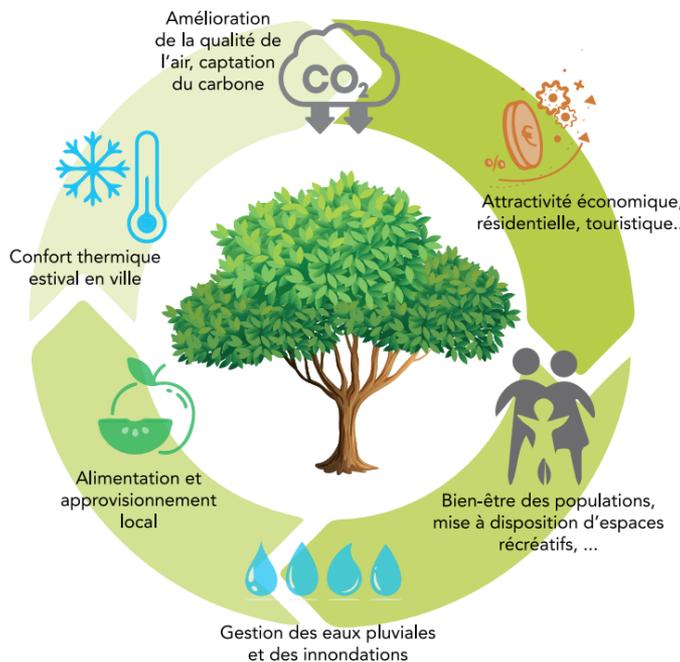
AMÉNAGER NOS VILLES ET VILLAGES AVEC L'EAU ET LA NATURE

UNE OPPORTUNITÉ FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MÉMENTO



La biodiversité et l'eau, des contraintes pour les territoires ?



Exemples de services écosystémiques



85%

des Français considèrent comme importante la proximité avec un espace vert. (UNEP-IFOP, 2016)

=> Résilience face au changement climatique

La planification : un socle réglementaire pour affirmer le projet de territoire



Lutter contre l'artificialisation des sols

- ▶ Notion de « sobriété foncière » inscrite dans la loi Climat et biodiversité (2021)



Zéro
artificialisation
nette des sols
Objectif fixé par le gouvernement
dans son Plan biodiversité

*« Moins construire
mais construire
mieux »*

- ▶ Préservation de la « Trame brune » => indissociable de l'objectif ZAN



1 • LA PLANIFICATION : UN SOCLE RÉGLEMENTAIRE POUR AFFIRMER LE PROJET DE TERRITOIRE (p.6)

Principe 1 Associer toutes les parties prenantes

p.7

Principe 2 Mieux connaître pour mieux protéger

p.7

Principe 3 Mobiliser les outils règlementaires

p.8



La planification : un socle réglementaire pour affirmer le projet de territoire



■ PRINCIPE N°1

Associer toutes les parties prenantes



© ARBE

Mieux connaître les pressions qui s'exercent sur les milieux et sur la biodiversité peut permettre de mieux les protéger. Bien qu'elles ne soient pas systématiquement obligatoires, les études d'incidences et d'impacts permettent une meilleure connaissance des espèces et habitats afin d'améliorer leur préservation.



À NOTER

L'identification précise des enjeux de biodiversité et leur prise en compte permettent de sécuriser d'un point de vue juridique le document de planification et les projets d'aménagement à venir, mais également d'en diminuer le coût global.



- Observatoire régional de la biodiversité www.arbe-regionsud.org
- Observatoire régional de l'eau et des milieux aquatiques www.arbe-regionsud.org

Lézard vert - Lacerta viridis © ARBE

■ PRINCIPE N°2

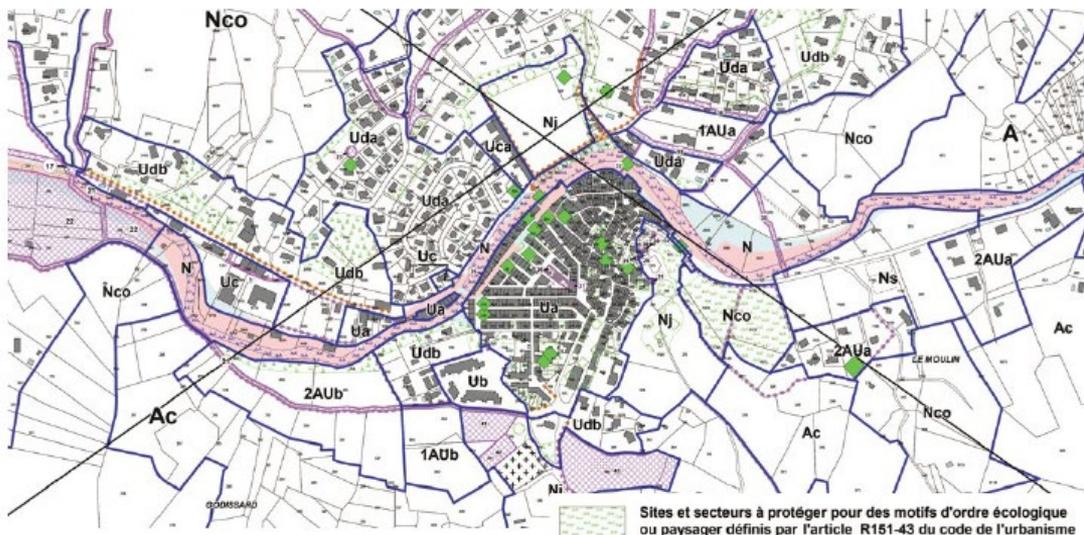
Mieux connaître pour mieux protéger

La planification : un socle réglementaire pour affirmer le projet de territoire

PRINCIPE N°3

Mobiliser des outils réglementaires dans les PLU et PLUi

Le **zonage** des PLU(i) permet de localiser graphiquement les éléments contribuant aux continuités écologiques et à la nature en ville.



Extrait du zonage du PLU de Collobrières (83), qui identifie des zonages indiqués Nco délimitant des réservoirs de biodiversité et continuités écologiques ainsi que : des sites et secteurs à protéger pour motif écologique et des terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger.

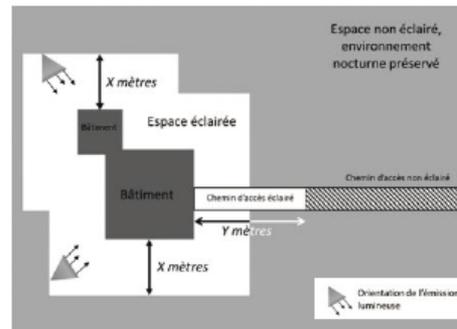


Schéma concept (zone d'éclairage) : schéma de principe de l'éclairage d'es aménagements, règlement du PLU de Collobrières (83)

TYPE DE SURFACE ET RATIO		
Surfaces imperméables Ratio = 0	Surfaces semi-perméables Ratio = 0,3	Surfaces semi-ouvertes Ratio = 0,5
Espaces verts sur dalle 1 Ratio = 0,6	Espaces verts sur dalle 2 Ratio = 0,6	Espaces verts sur dalle 3 Ratio = 0,8
Espaces verts en pleine terre Ratio = 1	Façades et treilles végétalisées Ratio = 0,3	Arbre de première ou deuxième grandeur Bonus = +0,02

Extrait du CBS mis en place sur la commune d'Avignon © AURAV



Le CBS et le CPT, qu'es'aco ?

Le coefficient de biotope par surface (CBS) ou le coefficient de pleine terre (CPT) permettent d'imposer une surface « éco-aménagée » ou une surface minimale de pleine terre dans tout projet d'aménagement, même en milieu urbain dense.



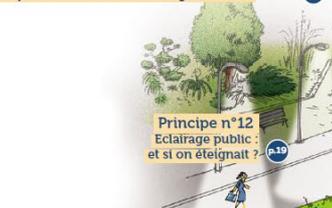
Sommaire

1 • LA PLANIFICATION : UN SOCLE RÉGLEMENTAIRE POUR AFFIRMER LE PROJET DE TERRITOIRE (p.6)

Principe 1 Associer toutes les parties prenantes (p.7)

Principe 2 Mieux connaître pour mieux protéger (p.7)

Principe 3 Mobiliser les outils réglementaires (p.8)



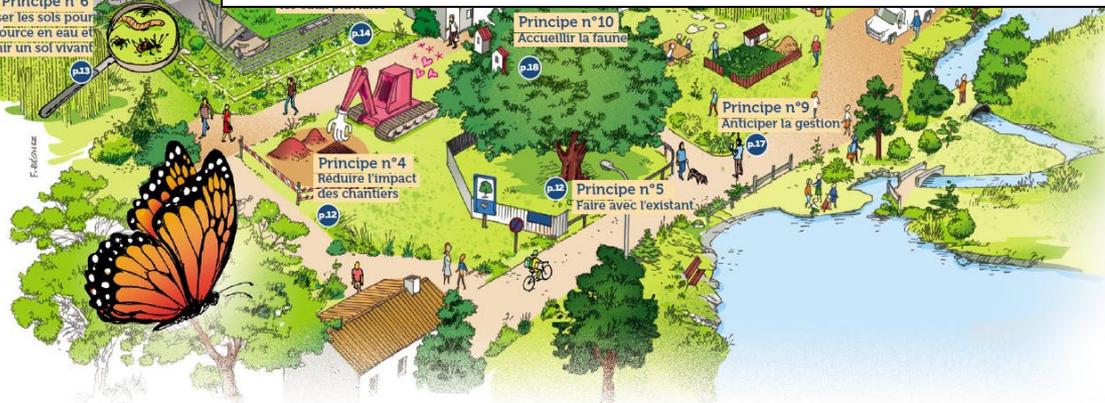
Principe n°12
Eclairage public :
et si on éteignait ? (p.10)



Principe n°6
Désimperméabiliser les sols pour
préserver la ressource en eau et
maintenir un sol vivant (p.13)

F. Bellonier

2 • INTÉGRER LA NATURE ET L'EAU DANS TOUS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (p.10)



Principe n°4
Réduire l'impact
des chantiers (p.12)

Principe n°10
Accueillir la faune (p.18)

Principe n°9
Anticiper la gestion (p.17)

Principe n°5
Faire avec l'existant (p.12)

2 • INTÉGRER LA NATURE ET L'EAU DANS TOUS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION



ÉcoQuartier : une démarche globale à l'échelle du quartier

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre tous les enjeux et principes de la ville et des territoires durables. Cette démarche est tout à fait pertinente pour intégrer la nature et l'eau dès la conception et en concertation avec toutes les parties prenantes (futurs habitants, riverains, services d'entretien, entreprises..).



© AURAV

ZOOM
SUR

La commune de Volonne [04], 1 700 habitants, a conduit une démarche d'ÉcoQuartier en renouvellement urbain afin de redynamiser son centre-bourg, proposer de nouvelles fonctions et usages, favoriser la mixité sociale, tout en favorisant la nature en ville. Le nouveau cœur de village a été parfaitement approprié par ses habitants, ses commerçants et par plusieurs profes-

Le réchauffement climatique, c'est aussi
dans les villages !



A l'échelle d'un quartier

Un quartier très bien intégré au contexte urbain et paysager



Centre bourg (Volonne, 04, Sud PACA)

VOLONNE : la nature en ville dans l'écoquartier centre-bourg



VOLONNE : la nature en ville dans l'écoquartier centre-bourg



■ PRINCIPE N°6

Désimperméabiliser les sols pour préserver la ressource en eau et maintenir un sol vivant

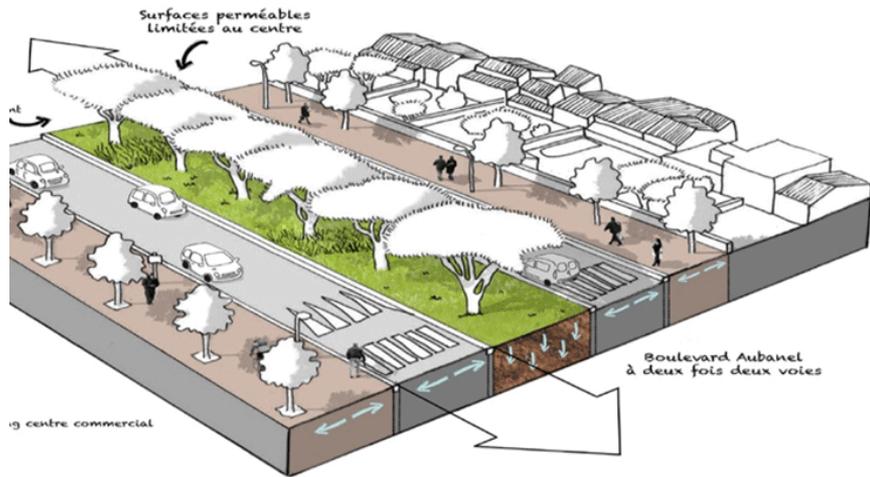


Les avantages d'un sol désimperméabilisé sont multiples :

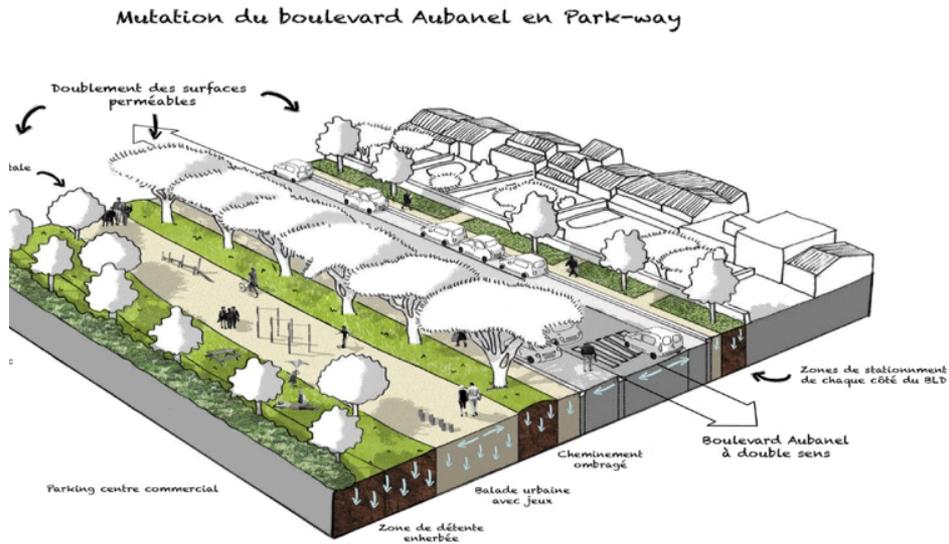
- Diminution du stockage de la chaleur par rapport à un sol minéral et restitution de la fraîcheur grâce à l'évaporation de l'eau présente dans le sol ;
- Support de biodiversité et de végétation ;
- Infiltration des eaux de pluie localement, permettant le rechargement des nappes phréatiques et limitant la migration des polluants.



Boulevard Aubanel avant



Boulevard Aubanel après





DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET RENATURATION DES COURS D'ÉCOLES



ÉCOLE RÉVOLUTION JET D'EAU



Marseille : désimperméabilisation des cours d'écoles



DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET RENATURATION DES COURS D'ÉCOLES



Désimpermeabilisation des cours d'écoles à Marseille - Après





Désimpermeabilisation de cour d'école à Bonnieux- Après



DES TECHNIQUES PLUS RESILIENTES

Parkings « classiques » vs parkings perméables



© ARBE

© ARBE



Différentes solutions pour des parkings perméables

© ARBE



■ PRINCIPE N°7

Gérer durablement les eaux pluviales



Par rapport à un système en « tout tuyaux », les systèmes de gestion durable du pluvial sont :

- 3,5 fois moins chers en investissement
 - 40 % plus chers en entretien
- => 1,5 fois moins chers en coût global**

(Étude GRAIE, 2018)



Gestion classique ou alternative du pluvial ?

■ PRINCIPE N°8

Une végétalisation favorable à la biodiversité et qui préserve la ressource en eau



À NOTER

Dans les secteurs urbains denses (centres-villes, cœurs de villages), tous les espaces végétalisés constituent des refuges pour la biodiversité : parcs, jardins, arbres, plantes grimpantes, jardinières... Les alignements d'arbres peuvent également assurer la continuité écologique entre les différents espaces verts. (Programme BAUM)



© ARBE



-3 à -5 °C

Baisse de la température urbaine que les arbres d'ombrage permettent d'apporter (ADEME)

-50 à -60%

Diminution de la consommation énergétique de la climatisation grâce aux arbres (ADEME)



Rafraîchir les villes, des solutions variées – Guide de l'ADEME – 2021
<https://bibliothèque.ademe.fr>

© ARBE

■ PRINCIPE N°8

Une végétalisation favorable à la biodiversité
et qui préserve la ressource en eau



Source : AURAV

■ PRINCIPE N°8

Une végétalisation favorable à la biodiversité
et qui préserve la ressource en eau



**Parcs et aires de jeux
aménagés et gérés
écologiquement**



■ PRINCIPE N°9

Anticiper la gestion



La gestion différenciée consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Il s'agit de pratiquer le bon entretien au bon endroit.

Le plan de gestion différenciée est un outil d'aide à la décision afin de rationaliser l'entretien et l'aménagement des espaces verts, dans une optique d'amélioration de la biodiversité.

Les labellisations en Refuge LPO et Écojardin sont des exemples de démarches vertueuses qui visent à évaluer, préserver et favoriser la biodiversité au sein d'espaces verts au travers de mesures de gestion écologiques.



- *Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés - ARB Ile-de-France - 2016*
www.arb-idf.fr
- *Label et référentiel Écojardin*
www.label-ecojardin.fr
- *Label refuge LPO -* www.lpo.fr



© Fcompany

La participation et la sensibilisation des publics : un levier de transition écologique



■ PRINCIPE N°11

Renaturer les cours d'eau, pour limiter le risque d'inondation, mais pas seulement



Redonner de la place aux cours d'eau en créant des espaces de mobilité au bénéfice des milieux permet de gérer de manière naturelle le risque inondation. C'est également l'occasion de proposer des espaces de promenade, de déplacements doux, de découverte de la nature ou de pique-nique autour des cours d'eau.



Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Huveaune [SMBVH] a porté avec la commune d'Auriol [13] un projet de renaturation des berges de l'Huveaune en traversée urbaine. L'objectif était multiple : diminuer le risque d'inondation en créant une zone d'expansion de crues sur une des berges, favoriser la biodiversité, créer un lieu de promenade et de loisirs.



© SMBVH

Envie de découvrir sur le terrain des initiatives inspirantes ?



- ▶ *Milieus naturels*
- ▶ *Aménagement durable*
- ▶ *Gestion de l'eau*
- ▶ *Végétalisation*
- ▶ *Alimentation durable*
- ▶ *Continuités écologiques*
- ▶ *Participation citoyenne*
- ▶ *Gestion écologique*
- ▶ *Trame noire*
- ▶ ...



Le Biodiv'Tour est fait pour vous !

Découvrez prochainement nos visites sur

www.arbe-regionsud.org/biodivtour

Prochaine visite le 20 avril :

Ville « Nature » : de l'engagement à l'action concrète
au Cannet-des-Maures (83)





- ▶ **Le Référentiel Aménagement durable**, pour accompagner les territoires dans la conception et la mise en œuvre de projets d'aménagement durable dans une approche intégrée et de sobriété foncière.
Marie-Caroline VALLON, Région Sud (Eugénie DAGUANNO, Région Sud)
- ▶ **La Frise du projet urbain**, un outil pour se situer dans le temps du projet
- ▶ **Le guide d'élaboration de cahier des charges des études pré-opérationnelles**, pour cheminer vers la rédaction de CCTP répondant aux enjeux de l'aménagement durable.
Perrine PRIGENT, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur - Marjorie ALLEMAND, Région Sud
- ▶ **Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature**, 12 principes pour un cadre de vie plus attractif, naturel et rafraîchi.
Agnès HENNEQUIN, ARBE
- ▶ **Des toitures végétalisées en climat méditerranéen.**
Vidéo – ARBE
- ▶ **La mobilisation citoyenne dans les projets d'aménagement durables**
L'importance de l'appropriation pour la soutenabilité des projets.
Alexandra MACCARIO, Ville de Cagnes-sur-Mer - Marie-Caroline VALLON, Région Sud



Vidéo "Aménager nos villes et nos villages avec l'eau et la nature. Des toitures végétalisées en climat méditerranéen"

Entre sécheresse et pluie intense, adaptons-nous !



- ▶ **Le Référentiel Aménagement durable**, *pour accompagner les territoires dans la conception et la mise en œuvre de projets d'aménagement durable dans une approche intégrée et de sobriété foncière.*
Marie-Caroline VALLON, Région Sud (Eugénie DAGUANNO, Région Sud)
- ▶ **La Frise du projet urbain**, *un outil pour se situer dans le temps du projet*
- ▶ **Le guide d'élaboration de cahier des charges des études pré-opérationnelles**, *pour cheminer vers la rédaction de CCTP répondant aux enjeux de l'aménagement durable.*
Perrine PRIGENT, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur - Marjorie ALLEMAND, Région Sud
- ▶ **Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature**, *12 principes pour un cadre de vie plus attractif, naturel et rafraîchi.*
Agnès HENNEQUIN, ARBE
- ▶ **Des toitures végétalisées en climat méditerranéen.**
Vidéo – ARBE
- ▶ **La mobilisation citoyenne dans les projets d'aménagement durables**
L'importance de l'appropriation pour la soutenabilité des projets.
Alexandra MACCARIO, Ville de Cagnes-sur-Mer - Marie-Caroline VALLON, Région Sud

Mobilisation citoyenne dans les projets d'aménagements durables



- ▶ Focus sur le projet **Nature For City LIFE** : boîte à outils pour les acteurs de la ville sur les solutions d'adaptation fondées sur la nature dans les projets urbains
- ▶ Une série de fiches et de guides méthodologiques sur la mobilisation citoyenne.

Pourquoi des ateliers : pour tester et de pratiquer d'autres formes de mobilisation plus inclusives permettant « d'embarquer » les non convaincus, les non pratiquants et d'ouvrir les champs du dialogue à un public peu présent dans les dispositifs de concertation dite réglementaire mais ayant pourtant une expertise d'usage fort

Triple objectif des ateliers : pédagogique, participatif et essaimage pour :

- Associer les usagers aux projets urbains ;
- Décloisonner les pratiques entre techniciens ;
- Améliorer la compréhension par les acteurs des enjeux de nature en ville et d'adaptation au changement climatique ;
- Améliorer les services rendus par la nature en ville ;
- Modéliser une démarche pour essaimer



Mobilisation citoyenne dans les projets d'aménagements durables : les guides **Nature For City LIFE**



Deux guides et une série de fiches pour accompagner les collectivités en proposant des retours d'expérience et des pistes d'animations permettant **Guides** structurés en 2 parties

1 - Rappel des éléments de contexte

Pourquoi « renaturer sa ville » ? Pour quels bénéfices ?

Quels sont ces services rendus par la nature ?

Informé, mobiliser, co-construire et sécuriser la ville de demain avec les citoyens.

Les trames écologiques pour mieux de nature

Nature en ville : participation citoyenne en 4 étapes

2 - Une série de fiches méthode organisée en 3 axes

Méthode : Fiche Cadre général pour élaborer des ateliers citoyens

Concertation /co-construction :

- Co-construire un projet urbain au service de la jeunesse et de l'adaptation
- Renaturer un équipement pour la jeunesse : cas des cours d'école
- Désimperméabiliser places, parcs et jardins
- Se concerter autour d'un petit projet urbain de type voirie

Informé sensibiliser

Sensibilisation événementielle
Partage des représentations



Mobilisation citoyenne dans les projets d'aménagements durables : les guides Nature For City LIFE



Conception pratique des guides : imprimable en version complète ou par fiches

Un volet ressources bibliographiques

Documents téléchargeables sur le site du projet Nature For City LIFE

onglet [Nature for City Life - Communication et Ressources \(nature4citylife.eu\)](#)

Cahier des charges type pour monter un marché de mobilisation citoyenne disponible à la demande



Fiche E

Se concerter autour d'un projet urbain de type voirie

OBJECTIFS

- Améliorer la compréhension par les habitants et usagers des enjeux de nature en ville et d'adaptation au changement climatique.
- Profiter de l'opportunité d'une réfection de voirie pour diffuser la culture et former les intervenants aux enjeux de la nature en ville.

MÉTHODE

Méthode classique de visite de repérage et d'appréhension des enjeux in situ, à laquelle succède, immédiatement et dans un délai proche (inférieur à 3 semaines), un travail en salle pour la collecte plus finement détaillée des demandes et des propositions.

MOYENS

- Recensement des éléments fixes et modifiables dans l'état actuel du projet.
- Plan imprimé en grand pour présentation en plénière, images de références, plans et coupes adaptés aux thèmes travaillés.
- Supports pédagogiques : questionnements de relance à chaque table de discussion.
- Petites fournitures et accessoires de maquettage le cas échéant.
- Gestion d'une inscription préalable.

ADAPTER SON CHEMINEMENT URBAIN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PUBLIC	Habitants et entreprises riveraines. Association de quartier, de parents, de jeunes (ou Conseil Municipal des jeunes s'il existe), Bureau d'Etudes, Maître d'ouvrages et service d'entretien.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Associer les habitants et usagers au projet de rénovation de voirie • Enrichir le cahier des charges de la maîtrise d'ouvrage avec les attentes en bien-être et en sécurité exprimés par les usagers de la voie • Sensibiliser les habitants à certains partis pris ou choix contraints du maître d'ouvrage • Permettre aux différents types d'usagers de se rencontrer, se connaître et envisager qu'ils ont un espace commun
THÈMES	Sol, revêtement, végétal, mobilier urbain, éclairage urbain, ombre et fraîcheur, place de la voiture, mobilité douce, sécurité, qualité de vie, zone de silence, haltes de repos, bien-être des habitants + tous les thèmes spécifiques à l'emplacement, à l'environnement et aux connexions de la voie.
PRÉREQUIS	Habiter ou être familier de la voie concernée.

Fiche E

EXEMPLE DE SEQUENÇAGE		
SAS IMMERSIF Accueil convivial et organisation	MISE EN PERSPECTIVE Intention du projet d'aménagement de la collectivité et calendrier de la concertation. Organisation, déroulement et déontologie de l'atelier.	25'
DÉVELOPPE	CONCERTEZ, TRAVAIL EN SOUS-GROUPE PAR THÈME <ul style="list-style-type: none"> • Installation en cercle / tour de présentation très synthétique (5') (Prénom / structure). • Demande au groupe de choisir un rapporteur garant de la captation des idées, qui sera appuyé par l'animateur du sous-groupe • Au fil des échanges, lorsque des idées fortes font sens pour le groupe, les noter sur des post-it, que l'on positionne sur la carte, pour permettre une restitution plus facile. 	45'
SYNTHÈSE PARTAGÉE	ACTER LES POINTS CLEFS DEMANDÉS Un thème après l'autre, chaque rapporteur présente les conclusions du travail du sous-groupe et restitue avec le plan annoté et les post-it. Sont signalés également les points de discussion non résolus.	25'
SAS PROJECTIF	Suite du processus de décision - calendrier prévisionnel - modalités de feedback.	

La participation citoyenne peut se jouer à différents niveaux. Sur cette échelle, plus l'on gravit les échelons, plus la participation citoyenne est approfondie.



Mobilisation citoyenne dans les projets d'aménagement : un retour d'expérience positif à Cagnes-sur-Mer 06



Un nouvel outil de la politique d'aménagement pour la transition écologique

- ❑ Objectif : **appropriation collective des enjeux et des projets**
- ❑ Cibles : les services, les élus, les acteurs et les citoyens
- ❑ Changements opérés : **approche intégrée des projets transversalité, mobilisation, échanges, co-construction**

On n'a plus le temps de faire des projets en silo sans co-construction vue **l'urgence climatique et démocratique**

Exemple : **l'EcoQuartier de centre-ville 36000m2 aucun recours sur le PC**
le Schéma directeur de la Cagne 2020-2040
le Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

Mobilisation citoyenne : les co-bénéfices des parties prenantes



- ❑ **Montée en compétence** de chacune des parties prenantes par l'apprentissage collectif sur la complexité, sur les interdépendances... **ex : Schéma directeur de la Cagne autour des grands enjeux de l'eau (risques naturels, artificialisation, agriculture, sobriété...)**
- ❑ Recueil de données de terrain « **au plus près des acteurs et usagers** »
- ❑ **Projets plus ajustés** à la réalité du terrain, aux pratiques, aux perceptions, aux attentes des acteurs et usagers. **Ex : ateliers végétalisation des cours d'école**
- ❑ **Citoyens experts ou engagés et pas seulement les râleurs** : pas des tribunes politiques, les débats ne sont pas idéologiques mais basés sur du concret. **Ex : botanistes, déchets, compost,**
- ❑ **Citoyens partenaires des projets** qui se mobilisent et agissent à leur niveau

Des citoyens acteurs et pas consommateurs. Ex : Fichier « Cagnois privilégiés »



Nouvelles façon d'échanger et de partager au bénéfice des projets

❑ Lieux d'échange

- dans la ville : *le Kiosque, la Maison des Projets, stand sur les marchés*
- sur la toile : boites email dédiées

❑ Ateliers participatifs citoyens mis en place pour les projets *in situ* ou *in visu* selon le contexte, les thématiques, les contraintes de chacun

❑ Information multimédia : flyers, affiches, presse, site internet et réseaux sociaux...

❑ Evènements : fêtes, expositions, affichages, conférences, visites de chantier

Au final des formes d'échanges plus enrichissantes et plus fluides entre experts, décideurs et citoyens



QUESTIONS / REPONSES

ARBE

PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ
ET L'ENVIRONNEMENT



les webinaires
1 HEURE
pour comprendre et agir

Merci pour votre attention

Membres pléniers
de l'ARBE :



Membres associés
de l'ARBE :



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

